



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 16 septembre 2020

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la session ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 16 septembre 2020 exceptionnellement à la salle communautaire de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue publiquement conformément à l'arrêté no 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, des Lois municipales, de l'avis public publié le 16 juillet 2020 et en respect des mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux (2) mètres entre les personnes présentes.

Sont présents :

Bernard Marion	Préfet	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Johnny Pizar	maire	Barnston-Ouest (M)
Simon Madore	maire	Coaticook (V)
Bernard Vanasse	maire	Compton (M)
Françoise Bouchard	mairresse	Dixville (M)
Marie-Ève Breton	mairresse	East Hereford (M)
Réjean Masson	maire	Martinville (M)
Gérard Duteau	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo (M)
Henri Pariseau	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Line Gendron	conseillère	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Gilbert Ferland	maire	Stanstead-Est (M)
Nathalie Dupuis	mairresse	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SESSION

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

3.0 ORDRE DU JOUR

4.0 PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation de la session ordinaire du 26 août 2020
- 4.2 Suivi des procès-verbaux et des rencontres
 - 4.2.1 Gestion contractuelle – Matières résiduelles – Mise en commun des collectes
 - 4.2.2 Journée de réflexion annuelle des élus – Endroit
 - 4.2.3 Déplacement temporaire – Tenue des conseils de la MRC
 - 4.2.4 Souper des fêtes – Édition 2020

5.0 TRÉSORERIE

- 5.1 Paiement des comptes
 - 5.1.1 Comptes payés
 - 5.1.2 Comptes à payer
- 5.2 Direction générale - Rapport sur la délégation d'autorisation des dépenses
- 5.3 Suivis et transferts budgétaires



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT – OCCUPATION DU TERRITOIRE**
 - 6.1 Élaboration des plans d’actions des filières bioalimentaires en Estrie – Offre de services d’accompagnement
 - 6.2 Municipalité de Martinville – Demande d’exclusion de la zone agricole permanente

- 7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL**
 - 7.1 Fonds Tillotson de la région de Coaticook

- 8.0 AVIS DE MOTION**

- 9.0 RÈGLEMENT**

- 10.0 AUTRES AFFAIRES**
 - 10.1 Ateliers de travail du budget – Dates
 - 10.2 Centre de services scolaires des Hauts-Cantons – membres représentants de la communauté – Avis de désignation

- 11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS**
 - 11.1 Comité administratif (CA) de la MRC
 - 11.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 9 septembre 2020
 - 11.2 Comité régional de développement économique
 - 11.2.1 Compte-rendu de la rencontre du 1^{er} septembre 2020
 - 11.3 Comité régional Développement des communautés
 - 11.3.1 Compte-rendu de la rencontre du 9 septembre 2020
 - 11.3.2 Agent de patrimoine
 - 11.3.3 Fonds québécois d’initiatives sociales – Maison de la famille
 - 11.3.4 Fête régionale de la famille – Édition 2020
 - 11.4 Comité consultatif agricole (CCA)
 - 11.4.1 Compte-rendu de la rencontre du 2 septembre 2020
 - 11.4.2 Ville de Coaticook – Demande d’inclusion et d’exclusion de la zone agricole permanente
 - 11.4.3 Projet de demande à portée collective en vertu de l’article 59 de la LPTAA
 - 11.5 Comité régional Milieux naturels et environnement
 - 11.5.1 Compte-rendu de la rencontre du 2 septembre 2020
 - 11.5.2 Travaux de dragage de la Rivière Moe – Demande de la municipalité de Compton
 - 11.5.3 Fonds de cours d’eau – Projet de stabilisation de rive - Compton

- 12.0 CORRESPONDANCE**
 - 12.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
 - 12.2 CAB Express

- 13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**
 - 13.1 Préfet
 - 13.2 Délégations et porteurs de dossier

- 14.0 AFFAIRES DIVERSES**



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- 14.1 Autres informations et/ou rapports
14.1.1 Équipe de la MRC

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE

Suite à l'arrêté n° 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux et ses renouvellements, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a autorisé le 15 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 des mesures supplémentaires pour protéger les citoyens, le personnel et les élus municipaux.

Conformément à l'arrêté n° 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, des Lois municipales, des avis publics publiés le 16 juillet 2020 et le 9 septembre 2020 et en respect des mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux (2) mètres entre les personnes présentes, la session fut déplacée à Sainte-Edwidge-de-Clifton.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19h57 par le préfet, Monsieur Bernard Marion, qui préside la rencontre. Madame Sara Favreau-Perreault, agente de développement rural et Messieurs Kevin Roy, directeur des finances, ainsi que Dominick Faucher, directeur général et secrétaire-trésorier sont présents physiquement sur place. Madame Nancy Bilodeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière est également présente sur place et fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer. Les citoyens peuvent notamment transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil. Aucune question n'a été reçue avant la présente séance. Personne du public n'est présent dans la salle.

CM2020-09-163

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)*, le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Nathalie Dupuis



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente session ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu'apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,32		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

CM2020-09-164

4.1 APPROBATION DE LA SESSION ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2020

ATTENDU l'article 201 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) à l'égard de l'approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu copie du procès-verbal de la session ordinaire du 26 août 2020 du conseil de la MRC de Coaticook et n'en requièrent pas lecture ;

ATTENDU qu'une erreur cléricale s'est glissée au point 10.1 quant à la date du congrès à venir de la FQM :

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Vanasse
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 26 août 2020 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,32		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

CM2020-09-165

4.2.1 GESTION CONTRACTUELLE – MATIÈRES RÉSIDUELLES – MISE EN COMMUN DES COLLECTES

ATTENDU les municipalités obtiennent très peu de soumissions pour les contrats de collecte des déchets et des matières compostables ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook gère actuellement le contrat de collecte des matières recyclables pour l'ensemble des municipalités de la MRC, à l'exception de la Ville de Coaticook et la municipalité de Compton ;

ATTENDU que la gestion des plaintes est complexe étant donné les responsabilités partagées entre la municipalité (déchets et compost) et la MRC (recyclage) ;

ATTENDU l'augmentation constante et importante des coûts de collecte des matières résiduelles ;

ATTENDU les objectifs de récupération et de réduction de déchets présentés dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Stanstead-Est ont signifié à



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

la MRC leur intention de participer à un appel d'offres commun y compris pour la collecte des déchets et des matières compostables ;

ATTENDU qu'aux termes de l'évaluation des besoins des municipalités locales, l'évaluation du coût associé à un tel contrat est de plus de 1 000 000 \$ pour un contrat de 3 ans, avec une entrée progressive selon la fin de leurs ententes en cours ;

ATTENDU qu'un tel contrat est soumis aux règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-03-82, le Conseil de la MRC a confié le mandat à la greffière d'amorcer le processus d'appel d'offres public pour un contrat de cueillette et transport du recyclage, des déchets et des matières compostables selon les besoins des municipalités locales ;

ATTENDU qu'un appel d'offres fut donc publié dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement (N° de référence SÉAO : 1392164);

ATTENDU qu'une seule offre fut reçue avant le délai imparti, soit celle de Sani-Estrie Inc. ;

ATTENDU que bien que l'offre reçue fût analysée et jugée conforme, celle-ci excède l'estimation de la MRC et des municipalités locales ;

ATTENDU que l'article 938.3 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) permet dans ce cas précis à la MRC de «s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission» ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-08-148, le Conseil de la MRC de Coaticook a confié le mandat à la direction générale de négocier avec Sani-Estrie Inc. le seul soumissionnaire afin d'obtenir un prix moindre pour le contrat de cueillette et transport des déchets, matières recyclables et des matières compostables ;

ATTENDU le résultat des discussions de la direction générale avec les représentants de Sani-Estrie fut communiqué aux municipalités locales ;

ATTENDU que les représentants des municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Stanstead-Est ont indiqué que les conditions négociées leur conviennent ;

ATTENDU que la Ville de Coaticook et la Ville de Waterville ont quant à elles signifié leur retrait de la mise en commun, tel que le permettait le devis d'appel d'offres ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette n'a pas pris de décision ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'octroyer le contrat de cueillette et transport des déchets, collecte sélective et des matières compostables, selon le prix négocié par la direction générale avec Sani-Estrie Inc. le seul soumissionnaire avec ou sans la participation de Saint-Venant-de-Paquette à tout le moins pour les municipalités de Barnston-Ouest, Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Stanstead-Est ;
- ▶ d'autoriser la direction générale à signer le contrat afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ de confier le mandat à la greffière de rédiger une entente intermunicipale à cet effet afin de fixer les obligations des municipalités participantes.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,32		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

4.2.2 JOURNÉE DE RÉFLEXION ANNUELLE DES ÉLUS - ENDROIT

Rappel est donné à l'effet que la Journée annuelle de réflexion des élu(e)s de la MRC se tiendra le mardi 6 octobre à compter de 8h30 à l'Épervier de Coaticook.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2020-09-166

4.2.3 DÉPLACEMENT TEMPORAIRE – TENUE DES CONSEILS DE LA MRC

ATTENDU que le Conseil de la MRC a adopté le 16 octobre 2019, le calendrier des sessions du conseil pour l'année 2020 ;

ATTENDU qu'en raison de la pandémie, les séances d'avril, mai et juin n'étaient pas publiques conformément aux directives émises par la Santé publique et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU que conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la MRC permet de nouveau depuis le 16 juillet dernier la présence du public lors des séances du Conseil de la MRC sauf dans le cas où elle n'est pas en mesure de faire respecter les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes ;

ATTENDU la capacité d'accueil limitée de la salle Wallace avec les règles de distanciation ;

ATTENDU qu'un avis public fut publié le 9 septembre 2020 que la session du conseil de la MRC prévue le 16 septembre était déplacée et aurait lieu au Centre communautaire de Sainte-Edwidge-de-Clifton, afin de respecter lesdites mesures ;

ATTENDU qu'il y a lieu de statuer sur l'endroit où se tiendra la session du conseil d'octobre ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Simon Madore
APPUYÉE par la conseillère régionale Line Gendron

IL EST RÉSOLU de déplacer la session du conseil de la MRC prévue le 21 octobre afin de favoriser la participation et de respecter les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020 à la salle municipale de Waterville et de donner un avis public à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,32		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

CM2020-09-167

4.2.4 SOUPER DES FÊTES – ÉDITION 2020

ATTENDU que l'édition 2020 du Souper des fêtes de la MRC devait avoir lieu à Martinville ;

ATTENDU qu'en raison de la pandémie et des directives émises par la Santé publique, de diminuer les contacts ainsi que les rassemblements, il appert opportun de donner l'exemple et de ne pas tenir ce genre d'événement afin d'éviter les risques de propagation ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Réjean Masson

IL EST RÉSOLU de ne pas tenir de Souper des fêtes de la MRC de Coaticook en 2020.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,32		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %		

ADOPTION

5.0 TRÉSORERIE

5.1 PAIEMENT DES COMPTES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.1.1 COMPTES PAYÉS

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes d'un montant total de 293 903,98 \$ payés au 16 septembre 2020, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2020-09-168

5.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 36 083,60 \$ comme ici au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 36 083,60 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

5.2 DIRECTION GÉNÉRALE - RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DES DÉPENSES

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l'exercice financier 2020, pour le mois d'août, comme ici au long reproduit.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

5.3 SUIVIS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

6.0 AMÉNAGEMENT – ENVIRONNEMENT OCCUPATION DU TERRITOIRE

CM2020-09-169

6.1 ÉLABORATION DES PLANS D'ACTION DES FILIÈRES BIOALIMENTAIRES EN ESTRIE – OFFRE DE SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

ATTENDU que les MRC de l'Estrie travaillent ensemble au développement bioalimentaire de l'Estrie dans le cadre d'une entente sectorielle de développement ;

ATTENDU que l'un des projets de cette entente consistait à développer des filières bioalimentaires en Estrie ;

ATTENDU que 3 filières à haut potentiel ont été déterminées en concertation ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est nouvellement responsable de l'élaboration des plans d'action pour chacune des filières ;

ATTENDU qu'il est opportun de confier un mandat à l'externe pour arriver à l'adoption d'un plan d'action ;

ATTENDU qu'aux termes de l'évaluation des besoins pour mener à terme le mandat, l'évaluation du coût associé à un tel contrat est de plus ou moins 10 000 \$;

ATTENDU qu'un tel contrat en vertu des règles d'adjudication telles que prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* et de la réglementation en vigueur à la MRC peut être octroyé de gré à gré ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte l'offre de services de l'Observatoire estrien du développement des communautés, comme si au long reproduite ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gilbert Ferland
APPUYÉE par la conseillère régionale Françoise Bouchard

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre de services de l'Observatoire estrien du développement des communautés pour un accompagnement pour l'élaboration des plans d'action de 3 filières bioalimentaires en Estrie, telle que présentée, sur la base de leur proposition d'une banque de 65 heures à un taux unitaire de 95 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximum de 6 483 \$ dans la Partie I, le département «*Développement économique*», catégorie de fonctions «*Amén. urb. et dév. – Dévelop. économique, Services professionnels*», poste budgétaire 02 62005 996 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement de la dépense sur réception des honoraires et selon les termes de l'entente avec l'Observatoire estrien ;
- ▶ de refacturer le coût à la MRC du Haut-Saint-François ;
- ▶ d'appliquer les revenus supplémentaires, qui seront alors disponibles dans le département «*Développement économique*» de la Partie I, au paiement de la dépense ;
- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC à signer l'entente au nom de la MRC de Coaticook.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

6.2 MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE – DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

Le conseil prend en compte la demande d'exclusion à la zone agricole permanente que la municipalité de Martinville souhaite présenter à la Commission de protection du territoire agricole du Québec. La demande sera présentée lors de la prochaine rencontre du Comité régional de l'Occupation du territoire et du Comité consultatif agricole pour recommandation.

7.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

7.1 FONDS TILLOTSON DE LA RÉGION DE COATICOOK

Le conseil prend en compte la liste des 56 projets déposés dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Tillotson de la région de Coaticook. L'aide financière demandée excède le montant disponible. Le comité d'analyse transmettra sa décision dans les prochaines semaines.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.0 AVIS DE MOTION

Rien à signaler.

9.0 RÈGLEMENTS

Rien à signaler.

10.0 AUTRES AFFAIRES

10.1 ATELIER DE TRAVAIL DU BUDGET - DATES

L'atelier de travail des membres du conseil de la MRC afin de préparer les prévisions budgétaires 2021 se tiendra au Centre Saint-Martin sis au 198, rue de l'Église à Martinville, le 11 novembre à compter de 18h30.

CM2020-09-170

10.2 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES HAUTS-CANTONS – MEMBRES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ – AVIS DE DÉSIGNATION

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte l'invitation du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons à désigner un membre représentant de la communauté afin de siéger au conseil d'administration du CSSHC ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le profil recherché pour les administrateurs ainsi que les conditions et qualités requises pour occuper un tel poste ;

ATTENDU que les membres des conseils des municipalités sont inéligibles ;

ATTENDU que Madame Sara Favreau-Perreault, agente de développement rural à la MRC a signifié son intérêt à occuper un tel poste ;

ATTENDU que celle-ci possède des qualités humaines et professionnelles qui pourraient être bénéfiques pour le CSSHC ;

ATTENDU que si sa candidature est retenue, le temps consacré à cette fonction ne sera pas rémunéré par la MRC ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU d'appuyer la candidature de Madame Sara Favreau-Perreault à titre de membre représentant de la communauté afin de siéger au conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.0 COMITÉS RÉGIONAUX ET AUTRES COMITÉS

11.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

11.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2020

La greffière dépose le procès-verbal de la session ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook du 9 septembre 2020.

11.2 COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.2.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique de la MRC de Coaticook du 1^{er} septembre 2020.

11.3 COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC)



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

11.3.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 9 SEPTEMBRE 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook du 9 septembre 2020.

CM2020-09-171

11.3.2 AGENT DE PATRIMOINE

ATTENDU que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier vise à soutenir les MRC et les municipalités pour qu'elles puissent contribuer davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier ;

ATTENDU que le programme comporte 2 volets et que le volet 2 vise une entente pour l'embauche d'agents et d'agentes de développement en patrimoine immobilier ;

ATTENDU que l'objectif spécifique du volet 2 est d'outiller le milieu municipal par le recours à des ressources spécialisées en patrimoine immobilier qui agiront comme personnes-ressources en patrimoine immobilier dans leurs milieux, afin de sensibiliser et informer les élus, le personnel municipal et la population à l'importance du patrimoine et contribueront à la réalisation des inventaires de biens immobiliers (RPCQ) et des outils réglementaires ;

ATTENDU que l'aide gouvernementale couvre une partie des coûts admissibles et peut atteindre 45 000 \$ par année ;

ATTENDU que plusieurs MRC d'une même région administrative peuvent s'associer pour présenter une demande commune ;

ATTENDU que le ministère de la Culture et des Communications pourra accompagner les organismes municipaux dans leur concertation ;

ATTENDU que les ententes peuvent être conclues en tout temps au cours de l'année et le programme se termine le 31 mars 2022 ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2020-03-89 la MRC de Coaticook a vérifié auprès des MRC de l'Estrie leur intérêt à présenter une demande commune au ministère de la Culture dans le cadre du volet 2 du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour se doter d'un agent de développement en patrimoine immobilier ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a également accepté que la MRC de Coaticook soit porteuse du dossier, au besoin ;

ATTENDU que les MRC des Sources, du Val-Saint-François et du Granit ont manifesté leur intérêt et accepté de contribuer financièrement au projet pour une période de 3 ans ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 9 septembre 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Line Gendron
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ de présenter une demande commune au ministère de la Culture dans le cadre du volet 2 du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour se doter d'un agent de développement en patrimoine immobilier, sur réception des résolutions d'engagement des MRC des Sources, du Val-Saint-François et du Granit ;
- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution, y compris la demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications ;
- ▶ de s'engager financièrement pour un montant maximal de 7 000 \$ par année pour les 3 prochaines années dans le cadre de ce projet ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution aux MRC partenaires afin de les en informer.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2020-09-172

**11.3.3 FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES –
MAISON DE LA FAMILLE**

ATTENDU que la Maison de la Famille de la MRC de Coaticook souhaite bénéficier d'une aide financière du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de la phase 1 de son projet «*Familles enracinées*» ;

ATTENDU que ce projet vise à explorer la faisabilité de la mise sur pied d'un nouveau bâtiment multifonctionnel qui deviendrait LA référence en matière de familles sur le territoire ;

ATTENDU que le comité d'investissement recommande positivement le financement du projet pour un montant de 9 916 \$;

ATTENDU le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 9 septembre 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par le conseiller régional Simon Madore

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'approuver l'aide financière de 9 916 \$ du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) dans le cadre de la phase 1 du projet «*Familles enracinées*» de la Maison de la Famille de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d'autoriser le secrétaire-trésorier de la MRC à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution, y compris un protocole d'aide financière ;
- ▶ de faire parvenir une copie de la présente résolution à la Corporation de développement communautaire (CDC) de la MRC de Coaticook pour l'en informer ainsi qu'à la Maison de la Famille ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à émettre les chèques requis en respect du protocole et des crédits disponibles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-09-173

11.3.4 FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE – ÉDITION 2020

ATTENDU qu'en raison de la pandémie et des directives émises par la Santé publique, de diminuer les contacts ainsi que les rassemblements, il appert opportun de donner l'exemple et de ne pas tenir l'édition 2020 de la Fête régionale de la famille en décembre prochain ;

ATTENDU le désir toutefois de récompenser quand même les familles ayant accueilli un nouveau-né dans la dernière année ;

ATTENDU la logistique au soutien de l'événement ;

ATTENDU le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional du développement des communautés de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 9 septembre 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Henri Pariseau
APPUYÉE par le conseiller régional Bernard Vanasse

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'annuler l'édition 2020 de la Fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook, dans sa forme traditionnelle afin de respecter les directives émises par la Santé publique ;
- ▶ de remettre 24 bourses de 250 \$ parmi les familles ayant accueillies un nouveau-né dans la dernière année, en allouant un budget de 6 000 \$ à cet effet à même les crédits disponibles au sein de la Partie I, catégorie de fonctions «Général», département «Santé & bien-être – Autre, Dons & subventions – Fête», poste budgétaire 02 59001 970 ;
- ▶ de débiter la période d'inscriptions en octobre avec la collaboration habituelle des municipalités locales ;
- ▶ d'accorder au minimum une bourse de 250 \$ par municipalité ayant accueilli un nouveau-né ;
- ▶ de faire la remise des bourses aux familles gagnantes par l'entremise des maires ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à émettre les chèques requis en respect des crédits disponibles.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.4 COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

11.4.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) de la MRC de Coaticook du 2 septembre 2020.

CM2020-09-174

11.4.2 VILLE DE COATICOOK – DEMANDE D’INCLUSION ET D’EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE PERMANENTE

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la demande de la Ville de Coaticook d’inclusion et d’exclusion à la zone agricole permanente pour un projet de parc industriel mixte dans le secteur de la rue Roger-Smith ;

ATTENDU que le projet consiste à inclure une partie d’un terrain (3.95 ha), soient les lots 5 417 435 et 5 416 389 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, situé dans le périmètre urbain dans la grande affectation «Agricole» du territoire, et ce, à l’intérieur du bassin de rétention du ruisseau Pratt et en contrepartie, d’exclure une partie du terrain (5.15 ha) adjacent au périmètre urbain, soit le lot 4 611 393 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook et situé en zone d’expansion urbaine ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'analyse du projet d'exclusion démontre que celui-ci n'est pas sans impact sur les activités agricoles, toutefois, l'effet sur le développement économique de la région a également été démontré dans la demande préparée par la firme EXP, notamment dû au manque d'espace pour le développement industriel ;

ATTENDU le Conseil de la MRC avait pris en compte lors de sa dernière rencontre, la recommandation positive du Comité régional d'Occupation du territoire de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 24 août 2020 ;

ATTENDU que selon l'analyse de la coordonnatrice à l'aménagement, le projet satisfait les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, soient :

Critère	Impacts
Le potentiel agricole du lot visé	<p>Selon les données des cartes de l'Inventaire des terres du Canada (ARDA), le potentiel agricole des sols du lot visé est majoritairement de type 2-X, alors qu'une petite portion du site localisée à l'extrémité est comprise dans une classe de sols de type 3-T.</p> <p>La classe 2 de sol correspond à des sols qui présentent des limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures possibles ou exigent l'application de mesures ordinaires de conservation. Il s'agit tout de même d'une des meilleures classes de sol de la MRC.</p> <p>La classe 3 présente des sols possédant des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitant des mesures particulières de conservation.</p> <p>Aucune érablière n'est présente</p>
Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	Le terrain visé par la demande d'exclusion est présentement utilisé à des fins agricoles. Toutefois, la présence du périmètre urbain limite l'implantation de certaines installations d'élevage.
Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment	Ces lots se situent en bordure du périmètre urbain, ce qui est déjà une contrainte pour les activités agricoles compte tenu des distances séparatrices. L'installation d'élevage la plus près est à environ 1 km au nord-est.
Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	Le terrain est déjà déboisé ce qui n'influencerait pas le pourcentage de couvert forestier en lien avec les normes sur l'abattage d'arbre à des fins de mises en culture. L'exclusion de ce lot et son inclusion dans le périmètre urbain pourraient avoir un impact sur les distances séparatrices des installations d'élevage voisines et sur les installations à fortes charges d'odeur.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Critère	Impacts
	En effet, la présence d'un périmètre urbain est un élément à considérer dans le calcul des distances séparatrices. Une zone de protection d'un kilomètre est également applicable au périmètre urbain pour les installations d'élevage à fortes odeurs (porcs).
La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	L'analyse d'EXP quant à la disponibilité en zone blanche de terrains révèle « qu'en date du mois de décembre 2019, deux terrains compris à l'intérieur de l'une des zones industrielles existantes pourraient accueillir une nouvelle entreprise industrielle ou commerciale spécialisée ».
L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles	Il s'agit d'un secteur en bordure du périmètre urbain, en continuité avec le parc industriel mixte déjà existant. L'homogénéité n'est donc pas un enjeu majeur.
L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	Faible impact
La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	La superficie visée est de 5.15 ha, ce qui est faible et qui a relativement peu d'impact sur la constitution des propriétés foncières de superficies suffisante pour y pratiquer l'agriculture. La partie résiduelle posséderait 42 ha et appartient à la Ville de Coaticook.
L'effet sur le développement économique de la région	La ville de Coaticook constitue le pôle commercial et industriel régional de la MRC et son développement est essentiel à la vitalité économique de la région. Le développement commercial et industriel de la ville de Coaticook contribue grandement à la vitalité de la communauté agricole de la région. L'exclusion de ce lot pour l'agrandissement du parc industriel régional entrainerait une opportunité de développement structurant pour la communauté. Le développement économique est à la base de la demande d'exclusion.
Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie	N/A
Le plan de développement de la zone agricole de la municipalité régionale de comté concernée	N/A



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation également positive du Comité régional consultatif agricole de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 2 septembre 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le but poursuivi par la Ville de Coaticook est conforme au Schéma d'aménagement et de développement durable ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire, de même qu'aux règlements de contrôle intérimaire ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Johnny Pizar
APPUYÉE par le conseiller régional Henri Pariseau

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande de la Ville de Coaticook adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) visant l'inclusion et l'exclusion à la zone agricole permanente pour un projet de parc industriel mixte dans le secteur de la rue Roger-Smith, telle que présentée.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

CM2020-09-175

11.4.3 PROJET DE DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE EN VERTU DE L'ARTICLE 59 DE LA LPTAA

ATTENDU que les articles 59 à 59.3 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) encadrent les demandes à portée collective ;

ATTENDU que ces demandes permettent d'aborder l'implantation de nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole de manière globale sur le territoire d'une MRC, en traduisant une vision à long terme du territoire agricole et offrant une solution de rechange durable au traitement «à la pièce» des demandes d'autorisation présentées à la CPTAQ ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'objectif avec un traitement d'ensemble de la fonction résidentielle en zone agricole est de permettre, au terme de l'exercice, de créer un cadre de gestion beaucoup plus cohérent et favorable au développement des activités agricoles ;

ATTENDU que l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de développement ainsi que d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) requiert de la part de la MRC un travail imposant de collecte de données sur les diverses facettes de son territoire et des problématiques qui le concernent ;

ATTENDU que le schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la Municipalité régionale de comté de Coaticook, comprenant le document complémentaire, est en vigueur depuis le 1^{er} mai 2018, tandis que le PDZA est en vigueur depuis le 1^{er} juin 2017 ;

ATTENDU que la révision du schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) a été l'occasion pour la MRC de modifier les affectations du territoire afin d'actualiser la délimitation des secteurs agricoles dynamiques ;

ATTENDU qu'une demande à portée collective peut s'inscrire dans la complémentarité d'un PDZA, dans le but d'occuper le territoire pour maintenir l'agriculture et favoriser son développement ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte un outil cartographique représentant chacun des îlots et des secteurs de la demande et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional consultatif agricole de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 2 septembre 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le Comité régional d'occupation du territoire s'est également prononcé en faveur des secteurs présentés dans l'outil cartographique ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Réjean Masson
APPUYÉE par la conseillère régionale Marie-Ève Breton

IL EST RÉSOLU de présenter à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) une nouvelle demande à portée collective en vertu des articles 59 à 59.3 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (RLRQ, c. P-41.1) pour des îlots déstructurés et des superficies de 10 hectares et plus, soient les secteurs illustrés dans l'outil cartographique, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,38		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

11.5 COMITÉ RÉGIONAL MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

11.5.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU 2 SEPTEMBRE 2020

La greffière dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook du 2 septembre 2020.

CM2020-09-176

11.5.2 TRAVAUX DE DRAGAGE DE LA RIVIÈRE MOE – DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE COMPTON

ATTENDU que la municipalité de Compton a adopté et transmis à la MRC la résolution 236-2020-08-11 par laquelle elle souhaite confier le mandat à la MRC de préparer et présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques les documents nécessaires à l'obtention d'un certificat d'autorisation afin d'effectuer des travaux de dragage du gravier accumulé dans le lit de la rivière Moe afin de rétablir l'écoulement de l'eau ;

ATTENDU que ce type de travaux doit être effectué avant le 15 septembre ;

ATTENDU qu'au-delà de 5 000 m³, ce type de travaux est soumis à une étude d'impact ;

ATTENDU que l'objectif poursuivi par la Municipalité avec la réalisation de ces travaux est de limiter le risque d'inondation par embâcle dans ce secteur ;

ATTENDU que certains membres du Comité régional Milieux naturels et environnement sont allés constater l'état des lieux sur place ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional Milieux naturels et Environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 2 septembre 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Benoît Roy



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ de ne pas préparer ni présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques les documents nécessaires à l'obtention d'un certificat d'autorisation afin d'effectuer des travaux de dragage du gravier accumulé dans le lit de la rivière Moe dans l'objectif de rétablir l'écoulement de l'eau, tel que demandé par la municipalité de Compton à ce stade-ci ;
- ▶ d'inviter la municipalité de Compton à confier un mandat de services professionnels pour une expertise hydrogéomorphologique afin de valider l'hypothèse à laquelle le dragage de 5 000 m³ pourrait réellement avoir un bénéfice sur les inondations par embâcles dans ce secteur ;
- ▶ d'accompagner la municipalité de Compton dans la révision de son plan de mesures d'urgence, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de mettre en place des mesures de surveillance et de gestion d'embâcles optimisées pour la prochaine saison hivernale ;
- ▶ d'encourager la Municipalité à réaliser une analyse Coûts/Avantages (ACA) des mesures d'adaptation aux aléas fluviaux de la rivière Moe afin de trouver des solutions à l'échelle du bassin versant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,32		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		
Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2020-09-177

11.5.3 FONDS DE COURS D'EAU – PROJET DE STABILISATION DE RIVE - COMPTON

ATTENDU qu'une nouvelle demande d'aide financière a été adressée à la MRC pour un projet de stabilisation de la rive aux abords d'une propriété sise à Compton ;

ATTENDU que le conseil prend en compte la recommandation du Comité régional milieux naturels et environnement de la MRC de Coaticook lors de sa rencontre du 2 septembre 2020 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Nathalie Dupuis
APPUYÉE par le conseiller régional Gérard Duteau

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accorder une aide financière du Fonds de cours d'eau pour la réalisation des travaux tels que décrits dans la demande présentée en y ajoutant les mesures additionnelles ou les correctifs demandés par le Comité régional sur les milieux humides et l'environnement, s'il y a lieu et sous la supervision des travaux par l'inspecteur régional, jusqu'à concurrence des crédits disponibles, soit :

Projet / matricule	Municipalité(s)	Coûts	Aide financière
Stabilisation de rive (0204 45 8209)	COM	3 978,66 \$	50 % des coûts admissibles ou 1 989,33 \$

- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement de l'aide financière selon les critères établis tels que présentés, sur réception des pièces justificatives, du dossier précité ;
- ▶ de réserver le montant résiduel de +/- 15 000 \$ pour le financement de travaux d'urgence pouvant être requis ou pour le prochain appel à projets à l'automne.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Johnny Pizar	2	2,96		
Simon Madore	18	47,64		
Bernard Vanasse	7	16,97		
Françoise Bouchard	2	3,82		
Marie-Ève Breton	1	1,41		
Réjean Masson	1	2,32		
Gérard Duteau	2	3,76		
Benoît Roy	1	2,57		
Henri Pariseau	1	0,51		
Line Gendron	2	2,90		
Gilbert Ferland	2	3,24		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Nathalie Dupuis	5	11,84		
TOTAL	44/44	100 %	0	0

ADOPTION

12.0 CORRESPONDANCE

12.1 EXTRAIT DU «REGISTRE DE CORRESPONDANCE»

La greffière dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

12.2 CAB EXPRESS

La greffière dépose à titre d'information, le n° 96 du bulletin CAB express du Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook.

13.0 PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

13.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Bernard Marion fait un bref retour sur les principales activités.

13.2 DÉLÉGATIONS ET PORTEURS DE DOSSIER

Les conseillers régionaux font également un bref retour sur leurs principales activités.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 AUTRES INFORMATIONS ET/OU RAPPORTS

14.1.1 ÉQUIPE DE LA MRC

L'agente de développement rural décrit brièvement les principaux dossiers en cours, pour l'équipe de la MRC.

Les membres du conseil de la MRC adressent leurs félicitations à Madame Amélia Carr, agente de communications et marketing de la MRC qui a accueilli son premier enfant hier.

15.0 RETOUR SUR LA SESSION

Rien à signaler.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

16.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21h58.

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

Les documents relatifs à la session sont classés sous le code 102-102, session ordinaire du conseil du 16 septembre 2020.

Responsable des archives

